



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO ADM-175-4

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que mercredi, le 9^e jour du mois de septembre deux mille vingt-six (09-09-2026), le Conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville a adopté par résolution le règlement numéro ADM-175-4, concernant la gestion contractuelle et le contrôle budgétaire lors d'une séance ordinaire.

Ce règlement a pour objet de modifier le seuil maximal autorisé par dépense ou contrat pour les directeurs.

Le règlement numéro ADM-175-4 sera disponible pour consultation au bureau de la MRC, situé au 1767 Principale, Saint-Michel, ainsi que sur le site internet www.mrcjdn.ca sous l'onglet [Politiques et règlements - MRC Jardins-de-Napierville](#).

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Michel, ce 15^e jour de septembre 2026.

Amélie Latendresse

Directrice générale et
Greffière-trésorière